



## Maladie d'une employée et devoirs de l'employeur

Par **Isa06**, le **20/06/2011** à **20:32**

Bonjour,rnrnJe suis employée depuis 3 mois,et j'ai été en arrêt maladie durant 3 semaines suite a une grave opération .rnLe problème est que ,ayant repris ce jour mon travail ,j'ai eu la surprise de constater que mon employeur s'est permis de crier aux 50 employés de la société ,mon état de santé et de ce pourquoi j'ai été opéré..Le problème est que j'ai deja beaucoup de mal a surmonter mon état de santé physique et surtout psychologique suite a cette opération (qui a entrainé en plus la perte d'un bébé)... Je ne comprend pas de quel droit il s'est permis de parler de mon etat de santé ..Surtout que j'ai le moral en baisse depuis que j'ai vu tous ces gens me parler de ca comme si j'avais eu un simple rhume...rnJ'aimerais savoir dans ma situation actuelle,si j'ai le droit d'aller me plaindre quelque part,afin que ceci n'en reste pas la ?rnMerci par avance de vos réponses..rnCordialement,rnlSa

Par **Benyboy**, le **20/06/2011** à **22:48**

Bonsoir,rnrnNous sommes clairement dans un cas de violation de la vie privée. Cela ne relève pas de votre relation de travail avec votre employeur mais bien du civil (faute - dommage - lien de causalité). rnrnUn conseil, parlez en à vos élus (délégués syndicaux, délégués du personnel, etc) pour organiser votre défense. Ce cas pourrait même relever de la compétence du nouveau Défenseur des droits (ex-Halde).rnrnLe soucis majeur pourrait résulter de la preuve de la diffusion de ces informations privées par l'employeur à l'ensemble du personnel...rnrnBon courage et tenez nous au courant.